



Affaire suivie par :

Marion VELUT

Département Conception et Exploitation Durables des Infrastructures

marion.velut@cerema.fr

**Association des
Directeurs des
Services Techniques
Départementaux**

Compte-rendu du Comité de Pilotage CoTITA Méditerranée 10 juin 2016

<u>Participants :</u> M. Lauriol (CD 84) Mme Hilaire (Cerema Méditerranée) M. Lefèvre (DIR Méditerranée) M. Spagnulo (CD13) Mme Velut (Cerema Méditerranée) <u>Absents / Excusés :</u> M. Jaumard (CD34) M. Pruvost (CD83) M. Desroches (CD83)	<u>Ordre du jour :</u> 1. Animation CoTITA 2016 2. Réunion plénière CoTITA 2016 3. Actualités sur le Cerema
---	--

Introduction

Le bureau de la CoTITA a connu plusieurs changements depuis l'an passé avec l'arrivée de Christophe Lauriol du CD84 représentant l'ADSTD, et Marion Velut, animation de la CoTITA au Cerema Méditerranée.

F. Hilaire rappelle l'historique des CoTITA, d'une origine très orientée dans le domaine infrastructures avec un élargissement progressif à d'autres domaines comme en témoigne le programme des clubs et journées techniques. Il convient désormais de concrétiser cet élargissement dans la composition du bureau, afin de poursuivre cette orientation dans la programmation de la CoTITA.

C. Lauriol indique que le bureau de l'ADSTD a statué sur une ouverture aux directeurs des services techniques des métropoles et des régions.

M. Spagnulo propose d'exploiter le fichier des participants par entité pour repérer les collectivités les plus actives, puis de les démarcher spécifiquement. Il propose de contacter la métropole de Marseille, même si la période actuelle de construction de l'organigramme est peu propice. F. Hilaire propose de solliciter les métropoles de Nice ou Montpellier, à l'organisation peut-être un peu plus stabilisée.

Du côté de la Région PACA, M. Spagnulo et F. Hilaire conviennent qu'il est compliqué d'identifier actuellement une personne à contacter.

1. Animation CoTITA 2016

M. Velut indique que le COS s'est tenu le 2 juin 2016 et balaye les sujets évoqués. Les documents et présentations sont en ligne sur le site CoTITA : <http://www.cotita.fr/spip.php?rubrique326>

- **Bilan des clubs**

Les clubs poursuivent leur activité sur un rythme de 2 réunions par an en moyenne, 3 pour certains.

Le club **Risques rocheux**, en cours de relance, n'a pas pu se réunir jusqu'à présent pour des raisons de plan de charge. Il est prévu un rythme normal de 2 réunions à compter de 2017. M. Spagnulo insiste sur les aspects juridiques à aborder dans ce club. F. Hilaire demande que le Cerema Méditerranée regarde comment s'organiser pour tenir une première réunion dès 2016 compte-tenu des besoins. M. Spagnulo propose de chercher un co-animateur dans le CD04 ou le CD06.

Suite à donner : Animation du club risques rocheux (M. Velut + D. Jan)

Le club **Bâtiment Energie** ne dispose pas de co-animateur et a du mal à se réunir. M. Spagnulo indique que le CD13 pourrait assurer cette co-animation. J. Lefèvre rappelle que la création de ce club avait suscité de l'intérêt.

Suite à donner : Co-animation du club Bâtiment et programme du club (M. Velut + R. Balaguer)

Le club **Déplacement Intermodalité**, dont l'animateur quitte le Cerema Méditerranée en septembre, prévoit une seule réunion au 2nd semestre. J. Lefèvre rappelle que ce club est une des marques de l'ouverture de la CoTITA et qu'il faut s'investir pour le faire vivre.

Suite à donner : Animation du club par les services EST ou ARTU (M. Velut + P. Vivier)

M. Spagnulo propose de réaliser une fiche de présentation des clubs pour réussir à les ouvrir au-delà des CD. F. Hilaire demande la réalisation d'un diagnostic d'ouverture actuelle des clubs aux collectivités hors CD.

Suite à donner : Diagnostic d'ouverture des clubs (M. Velut + animateurs)

M. Velut souligne l'intérêt des participants du COS pour bénéficier de sessions de formation dans les différents domaines. F. Hilaire précise que le Cerema cherche à monter une convention de partenariat avec le CNFPT, de manière similaire à celle signée avec l'ENTPE. Le Cerema souhaite structurer son offre de formation en s'appuyant sur des organismes de formation, et en répondant en direct à des appels d'offre de formation lancés directement par les collectivités. Le Cerema travaille aussi avec PFC pour une décentralisation de certaines formations parisiennes en province. M. Spagnulo indique qu'une démarche similaire avait été initiée par l'ADSTD, sans succès.

F. Hilaire rappelle que le Cerema a des ressources et une mission de diffusion des connaissances. Elle invite les membres du bureau à lui faire part de leurs idées sur ce sujet pour innover en la matière. A titre d'exemple, elle cite le montage d'une journée de sensibilisation / formation au lieu d'une journée technique, ou la première journée technique nationale sur le bâtiment montée à l'échelle du Cerema et déployée dans les différentes directions territoriales. Le bureau propose de s'appuyer sur les clubs pour faire émerger les besoins de formation.

Les clubs sont des lieux d'échange mais peuvent également être des lieux de production, le club construisant de manière collective un document technique permettant d'apporter un éclairage thématique. F. Hilaire indique que le Cerema continue à réaliser des guides méthodologiques pour l'Etat. Pour répondre au mieux aux besoins des collectivités, le Cerema peut aller plus loin, soit sur une commande locale d'une collectivité soit par le biais de partenariats avec des collectivités ou des associations de collectivités. F. Hilaire présente ainsi le dispositif de partenariat et le premier appel à partenaires lancé par le Cerema sur la thématique de la GEMAPI.

- **Programme des journées techniques**

M. Velut présente le programme des journées techniques 2016 et des premières identifiées pour 2017. 11 journées sont prévues en 2016, couvrant une grande variété de thématiques.

F. Hilaire évoque la décentralisation des journées techniques. M. Spagnulo propose de mettre à disposition l'amphithéâtre du CD13 au musée antique d'Arles, mais il faut trouver une solution pour la restauration le midi.

C. Lauriol et J. Lefèvre regrettent que le programme des journées techniques ne soit pas envoyé en mode « push » mais uniquement disponible sur le site internet CoTITA. F. Hilaire présente la plaquette réalisée par le Cerema Nord-Picardie pour promouvoir ses conférences.

Suite à donner : Plaquette de programmation des JT à envoyer 3 fois par an en plus de la communication du lien vers le site CoTITA (M. Velut + B. Donadieu)

M. Velut présente les premières remontées des clubs et du COS pour les journées techniques 2017 :

- Routes digues
- Procédures dans le cadre des projets routiers
- Échanges de données de trafic entre nouveaux fournisseurs (Waze, Google) et recueil classique
- Nouvelle organisation en matière de gestion de crise routière
- Fascicule 65 dans le domaine des ouvrages d'art
- Innovation au service des infrastructures et de la mobilité

F. Hilaire propose l'organisation d'une journée pour accompagner la sortie d'un guide Cerema, par exemple le fascicule DTecTV sur la dépenalisation des amendes de stationnement.

2. Réunion plénière CoTITA 2016

La date de la plénière 2016 est fixée au mardi 15 novembre.

F. Hilaire rappelle l'objectif de la journée de conférence accompagnant la plénière CoTITA, construite autour d'un fil rouge large pour attirer un public diversifié. Cette année, les propositions évoquées reprennent des thèmes traités les années précédentes. En conséquence, plusieurs scénarios d'organisation sont proposés :

- Conférence d'une journée sur l'innovation technologique et un focus sur le champ des données
- Plénière d'une demi-journée avec un temps de réflexion sur les orientations de la CoTITA
- Plénière d'une demi-journée avec une présentation de l'outil Cerema au service des collectivités
- Plénière d'une demi-journée, sans événement connexe associé

En phase avec la proposition de D. Jaumard préalable à la réunion, C. Lauriol et M. Spagnulo souhaitent le maintien d'un événement d'une journée avec une conférence sur l'innovation le matin et une après-midi consacrée aux réflexions sur la CoTITA et à la plénière.

J. Lefèvre souligne l'intérêt mais précise qu'il faudra être vigilant sur la cible et les invitations des participants, la matinée ayant une cible très large. Il indique également qu'il faudra ouvrir le public de l'après-midi au-delà des participants à la plénière, pour avoir une représentation variée des besoins et attentes.

C. Lauriol suggère de trouver un titre plus évocateur que « CoTITA », par exemple « la CoTITA 2.0 : comment faire évoluer le travail entre un réseau scientifique technique et les collectivités ? » et propose de promouvoir la journée lors de la réunion ADSTD de début octobre.

Décision :

Organiser une conférence transversale sur l'innovation et une après-midi en plénière élargie avec une table ronde sur les évolutions de la CoTITA et des échanges avec la salle.

Les membres du bureau co-optent leurs contacts pour leur annoncer la date du 15/11, présenter la CoTITA, expliquer la démarche de réflexion et les inviter en tant qu'intervenant à la table ronde ou participant aux échanges :

- M. Spagnulo propose de contacter Y. Tondut (Métropole de Marseille) et la CPA.
- Proposition que F. Desroches contacte Toulon Métropole.
- Proposition que D. Jaumard contacte la métropole de Montpellier.

Suites à donner :

- Préparation d'une trame de la journée (M. Velut)
- Analyse des collectivités hors CD participant aux journées techniques (M. Velut + B. Donadieu)
- Préparation d'un document de présentation de la CoTITA (M. Velut + B. Donadieu)
- **Identification des personnes à contacter et prise de contact (TOUS)**

3. Actualités Cerema

• Comités d'Orientation Territoriaux

F. Hilaire présente l'avancement de la création des Comités d'Orientation Territoriaux (COT), nécessitant un texte ministériel. Il est prévu un premier débat au CA du Cerema après l'été sur leur constitution, leur rôle et le mode de désignation des membres. La tendance serait de monter des COT rassemblant des élus, la CoTITA étant maintenue comme un organe de mise en œuvre technique (clubs, JT, autres événements). Il y aurait une réunion annuelle du COT, qui remplacerait éventuellement la plénière CoTITA, avec un bureau CoTITA entre techniciens. Cette évolution n'interviendra pas avant fin 2017.

M. Spagnulo et C. Lauriol pointent les difficultés à faire vivre un tel comité en s'appuyant sur les élus et proposent de s'appuyer sur des associations d'élus.

• Organisation en région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Les nouvelles régions fusionnées sont toutes englobées au sein d'une DTer unique du Cerema, sauf pour LRMP. Il n'existe pas de facilité de rattachement de la région d'un côté ou de l'autre. F. Hilaire présente l'organisation retenue par le Cerema avec un maintien des appareils de production de chaque direction et une coordination à construire. Le Cerema Sud-Ouest est la porte d'entrée unique sur la nouvelle région LRMP. Au niveau infra-régional, le Cerema s'est appuyé sur une analyse territoriale et sur l'organisation de la DREAL : le Cerema Méditerranée garde l'arc méditerranéen, complété par l'Aveyron et la Lozère. Pour les journées CoTITA, les listes de diffusion seront élargies pour inviter la totalité des acteurs de la nouvelle région. Pour les clubs, le choix d'organisation reste ouvert en fonction de l'offre et de la proximité des acteurs.

M. Spagnulo et C. Lauriol précisent que l'ADSTD a adopté une organisation similaire.

• Plan d'affaires du Cerema

Le Cerema établit son plan d'affaires pour développer ses relations avec les collectivités et son niveau de ressources propres. Il a ainsi rédigé un catalogue d'offres de référence du Cerema, afin de rendre lisible ses points forts et les axes qu'il souhaite développer.

F. Hilaire signale également le recrutement de directeurs de développement dans les différentes directions. Benoît Moreau, actuellement au Grand Avignon, rejoindra ainsi le Cerema Méditerranée en octobre.